

Rectorat

Direction des Examens
et Concours

Bureau DEC 2

La rectrice de l'académie de Toulouse
chancelière des universités

Vu le décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 relatif au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

Vu l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options du CAPA-SH et du 2CA-SH,

Vu l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

Vu la note de service ministérielle n°2004-289 du 17 mai 2004

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'ouverture du registre des inscriptions au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap est autorisée pour l'année 2017.

L'examen du **CAPA-SH** est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou professeur des écoles.

Le registre des inscriptions est ouvert à compter **du jeudi 13 octobre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016 inclus**.

L'inscription des candidats se fait auprès de la direction des services départementaux de l'Education nationale du département d'exercice, ou du Rectorat pour les candidats de la Haute-Garonne, au moyen du dossier qui est mis à leur disposition ou qu'ils peuvent retirer dans leur centre de formation.

Les candidats de la Haute-Garonne pourront également télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'académie de Toulouse : www.ac-toulouse.fr, rubrique Examens et Concours/Concours et recrutements/Certifications professionnelles, durant la période susmentionnée.

Les dates d'ouverture de la période d'inscription étant impératives, aucune dérogation ne sera accordée.

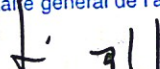
Les candidats devront faire parvenir leur mémoire professionnel, **en 4 exemplaires**, au service d'inscription **au plus tard le vendredi 21 avril 2017** (préciser sur l'enveloppe : mémoires professionnels CAPA-SH).

Les épreuves se dérouleront **du lundi 15 mai au vendredi 23 juin 2017 inclus**.

ARTICLE 2nd : Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le **30 SEP. 2016**

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,


Xavier LE GALL